

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 3-21
Conseil de surveillance de la profession actuarielle
Vidéoconférence
18 octobre 2021

Présents : Michel Benoit, *président* Suzanne Michaud
Danielle Boulet Alain Paquet
John Carter Neil Parkinson
Harold Geller Marian Passmore
Philip Howell Dave Pelletier
Anne Kleffner Michel St-Germain
Raymond Léger Kim Young

Membres du personnel : Leona Campbell, Lynn Blackburn, Michel Simard, membres d’office

Invités : Joséphine Marks (pour le CNA), Jean-Claude Primeau (pour le CD), Amy Pun (pour le CPSTC), Simon Curtis (pour le GCTD)

Point 3–21.1 Bienvenue

Michel Benoit, président du Conseil de surveillance de la profession actuarielle (CSPA), confirme le quorum, souhaite à Michel St-Germain la bienvenue à sa première réunion et déclare l’assemblée ouverte.

Point 3– 21.2 Adoption de l’ordre du jour

Motion 3–21.2.1

Que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Point 3–21.3 Approbation du procès-verbal

Motion 3–21.3.1

Que le procès-verbal de la réunion du CSPA tenue le 21 juin 2021 soit approuvé tel que présenté.

Adoptée

Point 3–21.4 Rapport du président de la Commission des mises en candidature (CMC) du CSPA

John Carter présente le rapport et les nominations issus de la réunion de la CMC du 21 juin 2021. Les tableaux de tous les conseils relevant du CSPA ont été actualisés.

1. Composition du Conseil de surveillance de la profession actuarielle (CSPA)

Motion 3–21.4.1.1

Que le mandat de Raymond Léger au CSPA soit prolongé d’un an, soit jusqu’en décembre 2022.

Adoptée

Motion 3–21.4.1.2

Qu’Ann Etter soit nommée au CSPA pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Adoptée

2. Conseil des normes actuarielles (CNA)

Motion 3–21.4.2.1

Qu’Edward Gibson soit nommé à la vice-présidence du CNA à compter du 1^{er} janvier 2022, puis à la présidence du CNA, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Adoptée

3. Composition du Conseil de déontologie (CD)

Motion 3–21.4.3.1

Que le mandat d’Hudson Lopez au CD soit prolongé jusqu’au 30 juin 2022.

Adoptée

Motion 3–21.4.3.2

Que Edward Skwarek soit nommé au CD pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adoptée

4. Conseil sur le professionnalisme et la supervision des titres de compétence (CPSTC)

Aucune nouvelle nomination au CPSTC pour le moment.

5. Composition du groupe de candidats à un tribunal disciplinaire (GCTD)

Aucune nouvelle nomination au GCTD pour le moment.

Mesure à prendre :

- **Leona mettra à jour les tableaux pour tenir compte des nouvelles nominations.**

Point 3–21.5 Rapport du CD

Jean-Claude Primeau présente une mise à jour du CD. Les documents présentés comprennent son rapport régulier, ainsi qu’un rapport relatif à une affaire récemment portée devant un tribunal d'appel.

On mentionne que les accusations récemment publiées pour les nouveaux cas qui seront soumis à un tribunal disciplinaire ne sont pas claires en ce qui concerne la question/l'accusation. Quelques membres ont communiqué avec Michel St-Germain pour plus de clarté. On s’interroge aussi à savoir s’il y aura un seul tribunal ou cinq tribunaux distincts. Cela sera confirmé lors de la réunion préalable à l'audience.

On exprime des préoccupations à l'égard du montant faramineux des frais juridiques dans l'affaire Dziadyk pour les tribunaux disciplinaires/d'appel et du fait que le tribunal d'appel, dans sa décision, ait réduit le montant à payer par l'intimé, car il a été jugé déraisonnable. On ne prévoit pas que l'ICA récupère une partie des frais auprès de l'intimé.

Point 3–21.6 Rapport du CPSTC

Amy Pun présente un rapport CPSTC. La procédure d'audit est en cours et devrait être achevée d'ici la fin octobre, la question à savoir si les membres retraités qui siègent toujours à des conseils devraient avoir des activités de PPC n'est pas résolue. La DEQ a récemment mené un sondage auprès des membres dans le but d'analyser les besoins en matière de perfectionnement professionnel. Le CPSTC travaillera en collaboration avec la DEQ pour répondre aux questions soulevées dans le sondage.

Point 3-21.7 Rapport de l'ICA

Michel Simard présente une mise à jour des activités de l'ICA et du siège social.

- Une grille des compétences a été créée afin de connaître les besoins aux fins de la composition du Conseil d'administration. Cette grille sera utile à la Commission des élections, ainsi que pour les nominations futures.
- Les modifications découlant de la révision des règles de déontologie devraient être prêtes à être ratifiées par les membres en juin 2023.
- Une proposition sera soumise au Conseil d'administration afin de moderniser et d'étendre les services de TI aux membres et au siège social.
- On a formulé au Conseil d'administration la recommandation de revenir aux réunions en personne à compter du 1^{er} janvier 2022. On communiquera avec les présidents et présidentes afin de discuter des questions budgétaires et du nombre de réunions en personne nécessaires. Une option hybride devrait être offerte afin que certains membres puissent toujours participer virtuellement au besoin.

Point 3–21.8 Conférencière invitée : Janet Gillies

Janet Gillies présente une vue d'ensemble de l'organisme CPA Ontario, notamment sa portée réglementaire, son rôle, la structure de ses comités, sa gouvernance, les conflits d'intérêts et la normalisation comptable. On aborde également les processus d'adhésion et de discipline.

Michel Benoit demande à Janet si elle pourrait fournir la politique complète de CPA Ontario en matière de conflits d'intérêts afin de la faire circuler au sein de l'APOB pour examen.

Point 3–21.9 Rapport du CNA

Joséphine Marks présente une vue d'ensemble du rapport et du CNA, et formule ces autres commentaires :

Normes générales : Des modifications à l'énoncé de politique conjoint seront envisagées, ce qui, espérons-le, renforcera les liens entre les professions comptable et actuarielle. Les auditeurs, sous leur direction, ressentent souvent le besoin de répéter le travail des actuaires, ce qui entraîne des coûts supplémentaires pour les clients.

Norme IFRS : La recommandation du GD consiste à éviter la promulgation, à moins que cela soit nécessaire. Une réponse officielle sera transmise à l'AMF.

IFRS 17 : Certains travaux sont toujours en cours pour résoudre les problèmes liés à la partie 2000. Certaines entités utilisent toujours ces normes, qui ne seront pas assujetties à la norme IFRS; on s'attend à ce qu'une option hybride soit créée. Une logistique relative à la date d'entrée en vigueur est envisagée étant donné que les anciennes et les nouvelles normes devront être prises en compte parallèlement pendant l'année de transition.

On est en train de constituer un GD qui sera chargé d'examiner une question liée aux situations dans lesquelles les normes reposent sur des fournisseurs tiers pour ce qui est des données économiques. Cela concerne principalement le domaine des régimes de retraite, mais peut être pertinent ailleurs dans les normes.

Partie 4000 : Le DG s'efforce d'assurer la cohérence entre les normes visant l'expertise devant les tribunaux et les normes visant les régimes de retraite.

Rencontre avec les organismes de réglementation : On s'inquiète du fait que les organismes de réglementation en matière de régimes de retraite n'adoptent pas nos normes relatives à la détermination de la valeur actualisée en ce qui concerne les régimes à prestations cibles. On discutera de cette question avec eux afin d'en connaître les raisons et pour savoir si d'autres changements sont nécessaires pour résoudre leurs préoccupations.

Conflits d'intérêts : Le CNA présentera une mise à jour au CSPA lors de la prochaine réunion portant sur les résultats des travaux du groupe de travail.

Le CNA réexaminera la question relative à l'utilisation des normes de l'ICA par des non-actuaires.

Point 3–21.10 Mise à jour du groupe de travail sur les statuts administratifs

Dave Pelletier présente une vue d'ensemble des modifications recommandées aux statuts administratifs. On présente deux notes de service à l'intention des membres décrivant les recommandations. La première note de service décrit les modifications structurelles selon lesquelles une quantité importante de détails sera retirée des statuts administratifs pour être intégrée à documents de politique (processus) distincts. Une ébauche des nouveaux statuts administratifs proposés sera jointe, ainsi qu'un document présentant une cartographie des modifications. La deuxième note de service abordera les modifications de fond se rapportant principalement à l'adhésion et à la discipline.

Harold laisse entendre qu'il ne serait peut-être pas possible d'éliminer complètement l'option d'appel, même pour les intimés qui ne comparaissent pas devant le tribunal. Il arrive souvent que les questions d'ordre réglementaire soient résolues à la veille de la médiation; il faudrait donc envisager de permettre cette option même plus tard dans le processus (5.6).

Tout autre commentaire ou toute autre suggestion de modification doit être acheminé à Lynn dès que possible, car les documents seront envoyés au Conseil d'administration de l'ICA en novembre aux fins d'une approbation préalablement à la diffusion aux membres.

Point 3–21.11 Auto-évaluation du CSPA

On a procédé à un sondage auprès des membres, qui ont été ainsi à évaluer le CSPA. On a examiné les résultats et, dans l'ensemble, il semble que le travail du CSNA soit satisfaisant.

Quelques suggestions ont été formulées :

- L'évaluation devrait être envoyée peu après une réunion, même si elle est censée être générique et ne pas porter sur une réunion en particulier.
- Il faudrait accorder plus de temps à certaines questions de fond (ce point pourrait être abordé lorsque des réunions en personne de plus longue durée seront de nouveau autorisées).
- Adopter une attitude plus proactive dans la détermination des questions à discuter au lieu de seulement réagir aux rapports reçus.
- Il devrait y avoir plus de discussions d'ordre stratégique par rapport aux discussions d'ordre opérationnel.
- Un représentant du CSNA peut assister aux réunions du CPSTC, mais on s'inquiète du rôle de surveillance du CSNA et de la nécessité de rester indépendant des conseils qu'il supervise.

Point 3–21.12 Prochaine réunion

Les prochaines réunions auront lieu au début de février en mode virtuel et à la fin avril/au début de mai à titre de réunion mixte en personne avec option de participation virtuelle.

Mesure à prendre :

- **Leona procédera à un sondage afin de fixer des dates de réunion en 2022.**

Point 3–21.13 Questions diverses

Michel Benoit adresse des remerciements chaleureux à Phil Howell, dont le mandat prendra fin en décembre.

Point 3-21.14 Examen de la séance à huis clos

Le CSPA tient une séance à huis clos.

Puisqu'il n'y a pas d'autres points à discuter, la séance est levée.